

23 octobre 2018

Bruxelles

# Protégez les employés : non au no-deal!

Communiqué de presse

La CEC European Managers demande d'étendre la période de transition jusqu'au Brexit afin de s'assurer que les négociateurs de l'UE et du Royaume-Uni puissent trouver un accord qui évitera les conséquences graves d'un scénario sans accord. « Des millions de travailleurs et cadres en Europe pourraient se trouver dans un vide juridique après le Brexit » prévient Maxime Legrand, Secrétaire général de la CEC.

Hormis la garantie de résidence et d'employabilité des expatriés actuels en UE et au RU, la CEC demande que des solutions pratiques soient trouvées pour la mobilité professionnelle après le Brexit. D'importantes charges administratives, la fragmentation des marchés du travail et l'exclusion de certains droits du travail comptent parmi les menaces les plus importantes pour ceux qui souhaitent acquérir une expérience professionnelle de l'autre côté de la Manche.

Les professionnels mobiles contribuent significativement à la croissance économique, à l'innovation et à la diversité culturelle qui enrichit le tissu social de nos sociétés. Aujourd'hui, environ 2,3 millions de citoyens européens travaillent au Royaume-Uni et environ 800 000 citoyens britanniques vivent dans un autre pays de l'UE. Pour éviter des dégâts concrets aux familles et individus concernés ainsi qu'aux liens économiques, une solution viable doit être trouvée dans le respect des intérêts mutuels.

Outre les [effets potentiellement nuisibles de restreindre les migrations](#), la CEC insiste également sur le maintien des coopérations étroites en recherche, innovation, commerce et mobilité étudiante. « Les états européens ne peuvent être forts que s'ils travaillent étroitement ensemble. C'est d'autant plus vrai après le Brexit. Dans une économie mondialisée, nous ne pouvons pas nous permettre de fragmenter davantage notre union politique et économique » conclut Maxime Legrand.

---

## A propos de CEC European Managers

La CEC European Managers représente environ un million de cadres en Europe par ses fédérations nationales et sectorielles. Au niveau européen, elle est l'une des six organisations de partenaires sociaux européens interprofessionnels reconnues par la Commission européenne. En tant que voix autonome et indépendante des cadres, elle veille que leurs intérêts en tant que bâtisseurs de ponts entre les employeurs et les travailleurs, soient écoutés.

## Contact de presse

Jean-Philippe Steeger, Responsable communication et affaires européennes

[steeger@cec-managers.org](mailto:steeger@cec-managers.org)

+32 24 20 08 23